



AÉROPORTS DE PARIS

## Déclaration CGT CSE du 9 avril 2020

Le Comité Social et Economique a été consulté le 19 mars 2020 pour la mise en place de l'activité partielle à partir du 23 mars 2020 dans toute l'entreprise.

Lors de ce comité, nous avons rappelé à la direction un manque inacceptable d'information sur les modalités de mise en œuvre de cette procédure et les répercussions pour les salariés alors qu'au même moment de nombreuses informations circulaient déjà dans l'entreprise et que le CSE n'avait pas encore été consulté.

Nous aurions pu croire, après le "mea culpa" de la direction, que les choses allaient s'arranger et que les élus obtiendraient enfin les informations indispensables à l'exercice de leurs prérogatives particulièrement dans la situation que nous vivons, et que doit lui fournir l'employeur.

Nous constatons qu'il n'en est rien et que malgré les demandes répétées des élus du CSE, des membres de la C2SCT ou des C3SCT, la direction n'a communiqué aucun élément sur le nombre précis de salariés et les taux d'activité partielle détaillés au niveau de l'entreprise, des directions, des services, des activités, des ateliers et jusqu'aux groupes homogènes de travail, avec mention des catégories professionnelles et du genre.

Pas plus que le nombre de salariés encore en activité, même partielle, leur nombre en télétravail complet, le nombre de salariés en activité exclusive sur site et les lieux de travail s'ils sont inhabituels, puis enfin le nombre de salariés entre ces deux modalités d'activité, et ceci avec une vision détaillée allant de l'entreprise jusqu'aux groupes de travail.

Nous sommes également en attente des organisations de travail mises en place quand elles ont évolué, des mesures de protection mises à leur disposition, la prise en compte de l'évaluation du risque épidémiologique et des RPS face à cette crise majeure ainsi que leurs mises à jour dans le DUER.

De même, alors que des scénarios et des projets d'évolutions des activités sont déjà évoqués dans plusieurs directions, que le plan d'activité avec l'abattement du trafic, les pistes de reprises ont été présentées lors de réunions Skype dans plusieurs services, les élus du CSE n'ont reçu aucune communication écrite alors que celle-ci existe pourtant.

Et lors des réunions hebdomadaires entre les OS et la DRH sur la situation de l'entreprise pas plus d'éléments d'informations n'ont été communiqués. La direction utilisant ces réunions pour mettre à jour la foire aux questions sur le Covid-19 sur le portail intranet.

Cette attitude scandaleuse révèle le dédain de la direction vis-à-vis des représentants du personnel que nous avons déjà dénoncés la veille du CSE du 19 mars.

Nous mettons cette fois la direction en demeure de communiquer par écrit les demandes des CSSCT ainsi que celles du CSE.

Dans le cas contraire et pour avoir gain de cause nous nous verrions contraints d'engager une action en justice pour "délit d'entrave" envers l'instance du CSE, ses représentants et les organisations syndicales représentatives.

